



Province de Québec  
MRC de Montcalm  
Extrait du Procès-verbal de la  
Municipalité de Saint-Liguori

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori tenue au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 14 septembre 2020 à 20 h et à laquelle étaient présents son honneur madame la mairesse Ghislaine Pomerleau ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Sylvie Prud'homme et les conseillers suivants :

Monsieur Jean Bourgeois  
Monsieur Jean-Paul Richard  
Monsieur Serge Rivest

Monsieur Claude Bélisle  
Monsieur Pierre-Luc Payette  
Monsieur Jean Gaudet

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-178**

**RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-429 DÉTERMINANT LE NOMBRE MAXIMAL DE CHIEN ET CHAT DANS UN LOGEMENT OU SUR UN TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 10.4 du règlement 2020-429 nécessitent l'adoption d'une résolution par le conseil municipal pour déterminer le nombre maximal de chien et de chat dans un logement ou sur un terrain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Rivest

et résolu unanimement par les membres de ce conseil :

**QUE** soit décrété en vertu de l'article 10.4 du règlement 2020-429 ce qui suit :

- Le nombre de chiens maximum dans un logement ou sur un terrain est fixé à 3;
- Le nombre de chats maximum dans un logement ou sur un terrain est fixé à 3;
- Le nombre de chat et de chien combinés dans un logement ou sur un terrain est fixé à 3.

Adoptée.

Copie certifiée conforme  
Saint-Liguori, le 15 septembre 2020

---

Simon Franche, directeur général  
et secrétaire-trésorier